**Rapport final 2017-18 de la Validation ITIE**

Adam Smith International

Validateur Indépendant

21 mai 2018

Conformément à la [procédure de Validation](https://eiti.org/sites/default/files/documents/fr_validation_procedures_2017.pdf), ASI a préparé à la fin de sa mission une note succincte qui résume les observations et les évaluations émanant de la Validation de chacun des pays où celle-ci a eu lieu[[1]](#footnote-1), et qui comprend des recommandations visant à améliorer la procédure d’assurance qualité pour leur examen par le Conseil d’administration de l’ITIE. Les propos qui suivent constituent des suggestions pratiques portant sur l’amélioration du processus de Validation dans l’avenir, tant en ce qui concerne le processus global que l’élimination de la confusion autour d’exigences spécifiques.

1. Processus global

En termes de processus, une certaine confusion a régné à propos du document exact sur lequel le Groupe multipartite devrait formuler des commentaires - est-ce l’évaluation initiale ou le projet de rapport de Validation ? Dans certains cas, le Groupe multipartite a formulé des commentaires détaillés sur l’évaluation initiale et a accordé moins d’attention au rapport de Validation. Il serait judicieux que le Secrétariat international signale à chaque Groupe multipartite qu’il devrait se concentrer lors de son examen sur le projet de rapport de Validation, l’évaluation initiale ne fournissant que des informations secondaires supplémentaires.

Nous recommandons que le Secrétariat international signale au Validateur, dans une note distincte sous forme de texte complémentaire, toute question s’étant posée lors de la préparation de l’évaluation initiale.

Heureusement, il se trouvait dans notre équipe des locuteurs/lecteurs possédant une maîtrise du français et de l’espagnol. Toutefois, une suggestion qui serait valable à plus long terme consisterait à s’assurer qu’il existe au moins une version résumée des Rapports ITIE traduite en anglais provenant de tous les pays participants. Cela donnerait une langue véhiculaire à tous les Rapports ITIE.

Aux fins d’une normalisation plus poussée du processus de Validation de l’ITIE et d’une harmonisation des évaluations et des notations, nous proposons également que le Secrétariat international prépare un guide de Validation détaillé comportant toutes les décisions et les cas antérieurs du Conseil d’administration de l’ITIE, que le Groupe multipartite et le Validateur Indépendant utiliseront comme référence. En ce qui concerne les précisions supplémentaires requises, les Exigences concernées sont les suivantes : 2.6, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6, 4.8, 4.9, 5.2, 6.3 et 7.3.

Nous recommandons que l’auto-évaluation réalisée par le Groupe multipartite soit remise au Secrétariat international avant le début du processus de Validation au moyen de la Carte d’évaluation initiale, accompagnée des commentaires pertinents du Groupe multipartite. Cette auto-évaluation remise au Secrétariat international pourrait être communiquée au Validateur Indépendant également, avec d’autres documents clés comme documentation à l’appui lors du processus de Validation et d’examen.

Enfin, nous recommandons que des orientations soient envoyées à chaque Groupe multipartite avant que le projet de rapport de Validation ne soit reçu (ou en même temps), afin qu’il soit possible de s’assurer qu’il existe une approche plus uniforme envers la rétroaction. Ces orientations constitueraient également un rappel aux GMP à l’effet que le Secrétariat aussi bien que le Validateur n’ont pas mandat pour prendre en compte les faits nouveaux survenus après le début de la Validation.

1. Commentaire sur des exigences spécifiques

En ce qui concerne les commentaires sur des Exigences précises, une évaluation des progrès spécifiques réalisés par rapport aux recommandations de l’Administrateur Indépendant à partir des Rapports ITIE les plus récents (et de la Validation, le cas échéant) serait également utile dans le cadre de l’évaluation initiale, en tant que prolongement de l’Exigence 7.3. L’inclusion d’un contexte un peu plus « relatif » à propos de chaque pays serait réellement utile au processus de Validation ITIE, tant pour le pays/le GMP que pour le Validateur. Nous nous rendons compte que le processus de Validation est intentionnellement conçu pour prendre un « instantané » à un moment donné et que toute mesure prise par un pays après ce même moment ne peut pas être incluse dans l’évaluation. Toutefois, le processus de Validation pourrait être renforcé plus avant si l’on y incluait un peu plus d’informations concernant les progrès généraux réalisés avant l’ « instantané " – en particulier un bref résumé de la façon dont le pays a traité et appliqué les recommandations de l’Administrateur Indépendant, idéalement au cours des deux années précédentes – en vue de dégager un contexte plus étoffé spécifique à un pays.

Une observation clé est que presque tous les pays n’ont pas atteint le niveau nécessaire de progrès requis pour satisfaire à l’Exigence 1.4. La plupart des pays ont été évalués comme ayant réalisé des « progrès inadéquats » à cet égard, alors qu’il a été estimé qu’un nombre plus faible de pays avait réalisé des « progrès significatifs ». Cela soulève des questions autour de l’Exigence 1.4, qui est une Exigence essentielle du processus ITIE et compte aussi parmi les Exigences ITIE les plus importantes (comportant deux sous-catégories clés et plusieurs sous-sections sous chacune de celles-ci). Il est intéressant de relever le tableau général que présente une mise en œuvre de faible niveau de cette Exigence à l’échelle mondiale – en partie par rapport à la composition et au fonctionnement tripartite général des GMP, et en partie par rapport à l’insuffisance de l’attention apportée aux TdR des GMP ainsi qu’à leur application. Pourquoi le nombre de pays ne réalisant pas des progrès à cet égard est-il si élevé ? Quels enseignements peut-on en tirer ? Est-ce que l’on pourrait adopter une approche différente envers cette Exigence en vue de soutenir une mise en œuvre améliorée à tous les niveaux ? Nous pensons que ça vaut la peine de le signaler comme considération importante pour l’avenir de la mise en œuvre de l’ITIE à l’échelle mondiale.

Enfin, il y a eu une confusion à propos de l’Exigence 2.4(b). Dans la Norme ITIE, il est stipulé que « le Rapport ITIE doit documenter la politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats et des licences qui régissent l’exploration et l’exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux. Cela devra inclure les dispositions légales pertinentes, les pratiques de divulgation adoptées et toute réforme prévue ou en cours ». Ces dispositions ont souvent été interprétées à la lettre, l’Administrateur Indépendant énumérant simplement les sections de la loi pertinente sur la confidentialité commerciale. Ce qui est réellement requis est l’indication probante d’une discussion de fond avec le GMP (au minimum) et une déclaration de politique gouvernementale explicite, dans un sens ou dans l’autre (au mieux). Cela pourrait nécessiter une actualisation du texte se trouvant dans la Norme ITIE et, dans l’intervalle, une note émanant du Secrétariat international.

1. Albanie, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d’Ivoire, Honduras, Irak, Kazakhstan, Madagascar, Mozambique, Niger, Philippines, Sénégal, Tanzanie, Togo, Ukraine, Zambie. [↑](#footnote-ref-1)